

VISIATIV
Société Anonyme
au capital de 2 410 846,80 euros
Siège social : 26, Rue Benoit Bennier
69260 CHARBONNIERES LES BAINS
395 008 246 RCS LYON

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En application de l'ordonnance n°2017/1162 du 12 juillet 2017, et du décret 2017-1174 du 18 juillet 2017, le Conseil d'Administration rend compte dans son rapport sur le gouvernement d'entreprise, (i) des modalités d'exercice de la direction générale, (ii) de la composition du Conseil d'Administration (iii) des conventions conclues par un dirigeant ou un actionnaire significatif de la société mère avec une filiale et (iv) du tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'assemblée générale des actionnaires dans le domaine des augmentations de capital ainsi que leur utilisation.

Le présent rapport a été arrêté par le Conseil d'Administration lors de sa séance du 9 mars 2018.

1. Les principes de gouvernance

La société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise Middlednext publié en décembre 2009 et révisé en septembre 2016. Ce code est disponible sur le site www.middlednext.com.

La Société applique l'intégralité des recommandations du code Middlednext : le règlement intérieur modifié au cours de la réunion du Conseil d'administration du 17 mars 2017 en application des dispositions nouvelles du code Middlednext dans sa version 2016, est accessible sur le site www.visiativ.com.

Compte-tenu de la taille et de la structure du Groupe, ainsi que de la composition du conseil d'administration, ce dernier n'a pas jugé opportun la mise en place de comités spécifiques. En l'absence de comités spécifiques, les missions sont assumées par le conseil d'administration.

1.1. Composition du Conseil d'Administration et de la Direction Générale

Le Conseil d'Administration de la société est composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, sauf dérogation prévue par la loi. Les membres du Conseil d'Administration sont nommés par l'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration.

La durée des mandats d'administrateur a été fixée à 6 ans, renouvelable. Cette durée est adaptée aux spécificités de l'entreprise, en conformité avec la recommandation n°9 du code Middlednext. Nul ne peut être nommé administrateur si, ayant dépassé l'âge de 75 ans, sa nomination aurait pour effet de porter à plus du tiers des membres du Conseil le nombre d'Administrateurs ayant dépassé cet âge.

A la date des présentes, le Conseil compte 8 membres, dont 3 femmes et 6 administrateurs indépendants au sens des critères fixés par le code : Mesdames Pascale DUMAS, Sylvie GUINARD et Anne-Sophie PANSERI, Messieurs Daniel DERDERIAN, Hubert JARICOT et Benoît SOURY.

La Direction Générale est composée de Monsieur Laurent FIARD, qui cumule les fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général depuis le 18 avril 1997, et de Monsieur Christian DONZEL, Directeur Général Délégué depuis le 18 avril 1994.

Nom	Mandat	Principale fonction dans la Société	Principales fonctions hors de la Société	Date de 1ère nomination	Date de fin de mandat
Laurent FIARD	Président	Directeur général	Néant	assemblée générale du 18 avril 1997	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Christian DONZEL	Administrateur	Directeur général délégué	Néant	statuts constitutifs du 18/04/1994	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021
Daniel DERDERIAN	Administrateur	Néant	Président de Axelliance Président de Squadra Président de Axiome	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Hubert JARICOT	Administrateur indépendant (1)	Néant	Gérant de HLJ Consultants	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Benoît SOURY	Administrateur indépendant (1)	Néant	Directeur général de La Vie Claire	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de MaviFlex Directeur général de PIL Dirigeante de Green On Lyon	AGM du 17 mars 2014	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019
Pascale RAVON (née DUMAS)	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de HP France	AGM du 25 mai 2016	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020
Sylvie GUINARD (née DOYEN)	Administrateur indépendant (1)	Néant	Présidente de Thimonnier	AGM du 1er juin 2017	Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

Indépendance des administrateurs

La recommandation n°3 du code Middlednext prévoit de tester 5 critères qui permettent de justifier de l'indépendance des membres du Conseil, caractérisée par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale susceptible d'altérer l'indépendance de jugement. En application de ces critères, le Conseil d'administration comptait, au 28 février 2018, cinq membres indépendants sur 9.

(1) Le critère d'indépendance des administrateurs se caractérise par l'absence de relation financière, contractuelle ou familiale significative susceptible d'altérer l'indépendance du jugement :

- ne pas être salarié ni mandataire social dirigeant de la société ou d'une société de son groupe et ne pas l'avoir été au cours des trois dernières années ;
- ne pas être client, fournisseur ou banquier significatif de la société ou de son groupe ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas être actionnaire de référence de la société ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ou un actionnaire de référence ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des trois dernières années.

Ces critères du code MiddleNext sont repris dans le règlement intérieur de Visiativ auxquels elle se conforme.

Informations et renseignements individuels sur les mandataires sociaux et leur expertise

Conformément à la recommandation n°8 du code Middlednext, une information sur la biographie, la liste des mandats exercés, l'expérience et la compétence de chaque administrateur est fournie ci-après, ainsi que lors de la nomination ou du renouvellement du mandat de chaque administrateur.



Laurent FIARD

Président Directeur Général

Monsieur Laurent FIARD a suivi des études techniques et obtenu une maîtrise de marketing-vente. Il a effectué sa première expérience commerciale chez un distributeur Hewlett-Packard, à Grenoble. Il a rejoint AGS en 1988, comme responsable commercial, avant d'en devenir dirigeant aux côtés de Monsieur Christian DONZEL, depuis 1997. Après avoir assuré la présidence du Cluster Numérique (de 2012 à 2014), il préside le Medef Lyon-Rhône depuis 2014.



Christian DONZEL

Administrateur / Directeur général Délégué Visiativ

Monsieur Christian DONZEL a fait des études techniques, au CNAM et à l'IFG. Il a travaillé pendant 17 ans au service d'ingénierie du Groupe Rhône-Poulenc. En 1987, il se lance dans la création d'entreprise à Lyon en rachetant la filiale de l'éditeur Suisse du logiciel de CAO Visionael, AGS. C'est le début de l'aventure Visiativ, il y a trente ans.



Daniel DERDERIAN

Administrateur indépendant

Monsieur Daniel DERDERIAN est président fondateur de la société AXELLIANCE GROUPE, spécialiste en courtage d'assurance (250 personnes, 300M€ de primes encaissées, 55M€ de chiffre d'affaires), en France et en Espagne. Il dirige par ailleurs la société de services informatiques Neseo Group. Auparavant, il a créé et dirigé de 1996 à 2006 le groupe de services informatiques Groupe Dirwan, côté sur le marché Alternext à Paris, puis Cédé en 2006 à France Télécom. De 1990 à 1996 il a dirigé Citra Informatique, société de services informatiques pour les administrateurs de biens. Monsieur Daniel DERDERIAN est par ailleurs Président de la Chambre de procédures collectives du Tribunal de Commerce de Lyon. Il est diplômé de l'IAE de Montpellier et titulaire d'un Exécutive MBA de HEC/CPA.



Hubert JARICOT

Administrateur indépendant

Monsieur Hubert JARICOT a débuté sa carrière en tant que responsable de missions d'expertise comptable et de commissariat aux comptes chez Safigec, avant de rejoindre le groupe Distriborg en 1985 en tant que responsable financier puis Directeur Financier jusqu'en 2000. Il a notamment été membre du comité stratégique et administrateur de filiales de ce groupe, qui a réalisé son introduction en bourse en 1987 et a été cédé à Wessanen (Pays-Bas) en 2000. Depuis 2002, il est gérant de HLJ Consultants, une société spécialisée dans le conseil aux PME (accompagnement stratégique et opérations financières). Monsieur Hubert JARICOT est diplômé de l'IHFI (Institut de Haute Finance) de Paris, titulaire d'un DECS (Diplôme d'Etudes Comptables Supérieures) et diplômé du CPA (Centre de Perfectionnement aux Affaires, devenu Executive MBA de l'EM Lyon).



Benoit SOURY

Administrateur indépendant

Monsieur Benoît SOURY a démarré sa carrière en tant que Directeur des Comptoirs Irlandais (distribution de produits d'Irlande). Il a ensuite été Directeur Général de Biscoval (distribution de produits sucrés) pendant quatre ans. En 1994, il devient directeur de division de Distriborg Groupe à Lyon (distribution de produits diététiques et biologiques) et est alors également membre du comité de direction du groupe. Depuis 2001, il était directeur général et associé de La Vie Claire (distribution de produits biologiques et diététiques, CA de 220M€, 600 salariés) à Lyon. Monsieur Benoît SOURY est diplômé de l'Institut Supérieur de Gestion en 1987.



Pascale DUMAS

Administrateur indépendant

Madame Pascale DUMAS est directrice générale et vice-présidente de HP France. Au cours de sa carrière, elle a acquis une expérience diversifiée de management et de pilotage des opérations dans des environnements très internationaux (HP, Lexmark, Motorola) et pour des clients très diversifiés (industriels en particulier). Madame Pascale DUMAS est diplômée de l'Université de la Sorbonne.



Anne-Sophie PANSERI

Administrateur indépendant

Madame Anne-Sophie PANSERI a débuté sa carrière en tant que responsable marketing chez Mavil pendant huit ans, puis a été responsable de la production chez Fil et Maviflex de 1997 à 2000. Elle est depuis 2000 Présidente de Maviflex et gère principalement les activités Finance, Production et Achats. Madame Anne-Sophie PANSERI dirige également deux sociétés : PIL (Peinture Industrielle Lyonnaise) en tant que directeur général depuis 2002 et Green On Lyon (Location de flotte de vélos à assistance électrique pour les salariés du privé) en tant que dirigeante depuis 2010. Madame Anne-Sophie PANSERI est diplômée d'une maîtrise en information et communication à Lyon III en 1989.



Sylvie GUINARD

Administrateur indépendant

Madame Sylvie GUINARD est Présidente Directrice Générale de l'entreprise THIMONNIER, qui conçoit des solutions d'emballage. De formation Ingénieur Mécanique puis d'un MBA de l'EM LYON, elle a une expérience diversifiée de management et de pilotage des opérations industrielles et de R&D. A ce titre, Madame Sylvie GUINARD a travaillé sur le programme Ariane V avant de reprendre l'entreprise familiale. Elle est très attachée aux valeurs humaines en particulier dans son entreprise, et est très impliquée dans le FIM dont elle est Vice-Présidente.

Liste des mandats exercés par les mandataires sociaux de la société

Nom de l'administrateur	Autres mandats en cours	
	Société	Nature du mandat
Laurent FIARD - A titre personnel	FEALINX (SA) (Ex CADESIS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) LFI (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) CLINANTES	Administrateur Administrateur Administrateur - Président du CA Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant
- En tant que représentant permanent	Néant	Néant
Christian DONZEL - A titre personnel	VISIATIV ENTERPRISE SOLUTIONS (Switzerland) (Ex-AXEMBLE SUISSE) VISIATIV SOLUTIONS (SAS ex ALIXENCE) FEALINX (SA) (Ex CADESIS) VISIATIV SUISSE VISIATIV MAROC RENOVACT (SARL) FCDO (SARL) CAL INVEST (SARL) PARTEGIA (Société civile) CLINORD (Société civile) CLIWEST (Société civile) PDM (Société civile) 22 (Société civile) CLINANTES	Président Directeur Général Administrateur Président Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant
- En tant que représentant permanent	Néant	Néant
Daniel DERDERIAN - A titre personnel	LFK APLICIT SCI MIKAB AXELLIANCE SUPPORT SERVICES LOUYSS	Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant
- En tant que représentant permanent de LFK SARL	AXELLIANCE HOLDING KODIAK INVESTISSEMENTS CREDITPRO France CFM U Lugo	Président Président Président Président Président
Hubert JARICOT - A titre personnel	Investissement et Développement LA VIE CLAIRE LES 3 CHENES TROIS CHENES INVEST SCI Montpellas LA VIE CLAIRE IMMOBILIER CFID	DGD et administrateur Vice Président du Conseil de Surveillance Président Directeur Général Membre du conseil de surveillance Gérant Gérant Gérant
- En tant que représentant permanent	Néant	Néant
Benoît SOURY	Banque Populaire Loire et Lyonnais APICIL Sommitale	Administrateur Président
Anne-Sophie PANSERI	Immobilière Rhône Alpes groupe Solendi 3F MAVIFLEX PIL ULTRATECH URSSAF Rhône Alpes Keolis ITII Sofineco Green On Lyon CCI et CCIR	Présidente Présidente Directrice Générale Directrice Générale Personne qualifiée au CA Administrateur Administrateur Gérante Administrateur Elue
Pascale DUMAS RAVON	SARL Poliathe SARL LA Foncière Poliathe Secimavi/Ficime	Gérante Gérante Membre Statutaire (syndicat professionnel)
Sylvie Guinard	FIM Essevelis (holding Thimonnier)	Présidente Gérante

1.2. Organisation et fonctionnement des organes d'administration et de direction

Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration (article 14 et suivants des statuts)

La Société est administrée par un Conseil d'Administration dont le Président, Monsieur Laurent FIARD, est également Directeur Général. La réunion des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général a en effet été décidée par le Conseil d'Administration dans sa séance du 19 octobre 2001, comme plus adaptée au mode d'organisation de l'entreprise.

Monsieur Laurent FIARD est assisté dans ses fonctions par Monsieur Christian DONZEL, Directeur Général Délégué depuis le 18 Avril 1994.

En sa qualité de Président, Monsieur Laurent FIARD organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assure que les Administrateurs sont en mesure de d'exercer leur mandat.

Missions du Conseil d'Administration (article 16 de statuts et 2 du Règlement intérieur)

Conformément à son règlement intérieur adopté le 17 mars 2017, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre. Le Conseil d'Administration reçoit une information périodique, soit directement, soit par l'intermédiaire de ses comités, sur tout événement significatif pour la conduite des affaires de la Société.

Le Conseil d'Administration se réunit au moins quatre fois par an sur convocation de son Président ou du tiers au moins de ses membres, huit jours ouvrables avant la séance, sauf cas d'urgence, par tous moyens ou verbalement. Tous les documents nécessaires pour informer les administrateurs sur les points à l'ordre du jour sont joints à la convocation ou remis dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Règlement intérieur

Le règlement intérieur a été adopté le 24 février 2014, en conformité avec la recommandation n°7 du code Middlednext : il précise le rôle du Conseil, sa composition et les critères permettant d'apprécier l'indépendance de ses membres, les règles de son fonctionnement ainsi que les conditions de préparation de ses réunions. Le règlement intérieur a été amendé par le Conseil d'Administration au cours de sa réunion du 17 mars 2017, notamment pour mise en conformité avec le code Middlednext dans sa version de septembre 2016.

Le règlement intérieur rappelle en outre les droits et devoirs des administrateurs dans l'exercice de leur mandat. En conformité avec la recommandation n°1 du code Middlednext (Déontologie des membres du Conseil), le règlement intérieur reprend dans son article 4 les devoirs et obligations des membres du Conseil d'Administration : connaissance et respect des textes règlementaires, respect de l'intérêt social, efficacité du conseil d'administration, liberté de jugement, obligation de diligence, obligation de confidentialité. Le même article précise également, en conformité avec la recommandation n°2 du code Middlednext que tout administrateur ou tout candidat à la nomination à un poste de membre du conseil d'administration doit informer complètement et immédiatement le conseil d'administration de tout conflit d'intérêts réel ou potentiel qu'il pourrait avoir dans le cadre de ses fonctions d'administrateur, afin notamment de déterminer s'il doit s'abstenir des débats et/ou de voter les délibérations concernées.

Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général et des Directeurs Généraux délégués par le Conseil d'Administration.

Dans les limites de l'objet social et des limitations prévues par la Loi, les dirigeants sont investis des pouvoirs les plus étendus, sans limitation.

2. Rémunérations et Avantages

2.1. Montants des rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux

Le montant global brut des rémunérations et avantages de toute nature attribués aux mandataires sociaux et membre du Conseil d'administration est détaillé selon les recommandations et tableaux prévus à l'annexe 2 du Guide d'élaboration des documents de référence adapté aux valeurs moyennes publié par l'AMF en décembre 2014.

Les rémunérations mentionnées ci-dessous sont les rémunérations versées et provisionnées au titre de l'exercice concerné.

Tableau N° 1

Tableau de synthèse des rémunérations et des BSPCE, BSA /Stock-options attribués à chaque dirigeant mandataire social			
	Exercice clos le 31 décembre 2017	Exercice clos le 31 décembre 2016	Exercice clos le 31 décembre 2015
VISIATIV - Président-directeur général			
Laurent FIARD			
Rémunération due au titre de l'exercice	276 178 €	338 106 €	338 316 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-	-
TOTAL	276 178 €	338 106 €	338 316 €
VISIATIV - Directeur général délégué			
Christian DONZEL			
Rémunération due au titre de l'exercice	275 680 €	337 791 €	338 316 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des BSPCE attribués au cours de l'exercice	-	-	-
Valorisation des actions attribuées gratuitement au cours de l'exercice	-	-	-
TOTAL	275 680 €	337 791 €	338 316 €

Tableau N° 2

	Exercice clos le 31 décembre 2017		Exercice clos le 31 décembre 2016		Exercice clos le 31 décembre 2015	
	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés	Montants dus	Montant versés
VISIATIV - Président-directeur général						
Laurent FIARD						
Rémunération fixe annuelle	223 186 €	223 186 €	223 191 €	223 191 €	223 037 €	223 037 €
Rémunération variable annuelle	35 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	32 833 €	32 104 €	32 008 €	32 784 €	-
Avantage en nature Véhicule	6 383 €	6 383 €	6 383 €	6 383 €	6 383 €	6 383 €
Avantage en nature CSG Chômage	11 609 €	11 609 €	11 428 €	11 428 €	11 112 €	11 112 €
TOTAL	276 178 €	339 011 €	338 106 €	338 010 €	338 316 €	240 532 €
VISIATIV - Directeur général délégué						
Christian DONZEL						
Rémunération fixe annuelle	232 092 €	232 092 €	232 099 €	232 099 €	231 944 €	231 944 €
Rémunération variable annuelle	35 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	65 000 €	-
Rémunération variable pluriannuelle	-	-	-	-	-	-
Rémunération exceptionnelle	-	-	-	-	-	-
Jetons de présence	-	32 833 €	32 104 €	32 008 €	32 784 €	-
Avantage en nature Véhicule	8 588 €	8 588 €	8 588 €	8 588 €	8 588 €	8 588 €
TOTAL	275 680 €	338 513 €	337 791 €	337 695 €	338 316 €	240 532 €

2.2. Jetons de présence

Pour information, lors de son assemblée Générale du 1er Juin 2017, la société a décidé d'augmenter l'enveloppe annuelle de jetons de présence de 4.000 €, soit un montant global de 24.000 € pour l'ensemble des administrateurs pour l'exercice à clore le 31 décembre 2017 et pour chacun des exercices ultérieurs.

A titre d'information, les jetons de présence attribués au titre des exercices précédents sont retranscrits dans le tableau suivant :

Tableau de synthèse des jetons de présence attribués à chaque mandataire social non dirigeant			
Administrateurs non dirigeants	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2016	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015	Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2014
Daniel DERDERIAN	4.000 €	2.250 €	2.250 €
Hubert JARICOT	4.000 €	2.250 €	2.250 €
Benoit SOURY	4.000 €	2.250 €	2.250 €
Anne-Sophie PANSERI (née SIMON)	4.000 €	2.250 €	2.250 €
Pascale DUMAS (née RAVON)	4.000 €	-	-

Tableau n°11

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnité ou avantage dû ou susceptible d'être dû à la raison de la cessation ou du changement de fonction		Indemnité relative à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Laurent FIARD Président-directeur général Date de 1ère nomination : 18 avril 1997 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014		X		X		X		X
Christian DONZEL Directeur général délégué Date de 1ère nomination : 18/04/1994 Date de fin de mandat : AG statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014		X		X		X		X

3. Rapport des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées établi au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2017

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article 225-38 du code de commerce.

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE

En application de l'article R.225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

A. Affiliation à un régime d'assurance chômage

Administrateur concerné : Laurent FIARD

Nature : Monsieur Laurent FIARD, Président-directeur général, est affilié à un régime d'assurance chômage avec prise en charge par la société des cotisations qui sont versées au titre de cette garantie.

Montant des sommes versées au cours de l'exercice écoulé : Le montant versé au titre de cette assurance chômage, pour l'exercice clos au 31 décembre 2017, s'élève à 11 609 euros.

B. Contrat de redevance pour utilisation de la marque AXEMBLE

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature : Conformément au contrat de licence de marque en date du 4 juillet 2001 et à l'avenant du 30 décembre 2008, votre société facture à ses filiales AXEMBLE et AXEMBLE Suisse SA une redevance pour l'utilisation de la marque AXEMBLE.

Suite au changement de la dénomination sociale de ces deux filiales, qui ont adopté respectivement celle de VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE et de VISIATIV ENTREPRISE SOLUTIONS (Switzerland), la marque VISIATIV remplace la marque AXEMBLE et un second avenant a été rédigé le 19 décembre 2017 en respectant les nouvelles dénominations. Les autres clauses du contrat sont demeurées inchangées.

La redevance est égale à 2% du chiffre d'affaires hors taxes.

Montant des sommes reçues au cours de l'exercice écoulé : Votre société a facturé, au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2017, les sommes suivantes :

▪ VISIATIV SOLUTIONS ENTREPRISE.....	1 342 198 €
▪ VISIATIV ENTREPRISE SOLUTIONS.....	100 927 €
	<hr/>
	<u>1 443 125 €</u>

C. Convention d'abandon de créance avec clause de retour à meilleure fortune au profit de vos filiales

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature : Votre société a conclu des conventions d'abandon de créance assorties de clauses de retour à meilleure fortune avec certaines de ses filiales.

Modalités : Votre société a consenti à abandonner des créances au profit de certaines de ses filiales. Ces abandons de créances étaient assortis d'une clause de retour à meilleure fortune activable dans les conditions ci-après :

- La constatation de capitaux propres supérieurs au capital social.
- La créance renaît à hauteur de 50% du bénéfice avant impôt de l'exercice et ce, chaque année jusqu'à épuisement de la créance.
- L'écriture de la reconstitution de la créance sera constatée au cours de l'exercice suivant. Toutefois, la reconstitution sera toujours plafonnée de telle sorte que le résultat net de l'exercice au cours duquel est constatée la reconstitution reste positif.

- La clause de retour à meilleure fortune s'appliquera à compter de l'exercice ouvert après l'année de l'abandon et pour une durée de dix (10) ans, en sorte que la reconstitution de la créance pourra intervenir en une ou plusieurs fois. Passé ce délai, plus aucune somme ne pourrait être exigée au titre de la clause de retour à meilleure fortune.
- Le remboursement par les filiales sera effectué sans intérêt.
- En cas de retour à meilleure fortune dans les conditions exposées ci-dessus, les filiales seront tenues de rembourser la créance de votre société dans le mois qui suivra l'approbation, par l'assemblée générale, des comptes de l'exercice qui fera apparaître un bénéfice tel que le retour à meilleure fortune sera réalisé.

Le détail par filiale des clauses de retour à meilleure fortune en cours se présente comme suit :

Société bénéficiaire de l'abandon	Année de l'abandon	Durée de la clause de RMF	Date d'échéance de la clause de RMF	Solde de la créance au 31.12.2017
FEALINX (anc. CADESIS)	2 009	10 ans	31/12/2019	835 593
VISIATIV SOFTWARE	2 009	10 ans	31/12/2019	732 496
VISIATIV SOFTWARE	2 010	10 ans	31/12/2020	238 953
VISIATIV SOLUTIONS	2 010	10 ans	31/12/2020	113 166
FEALINX (anc. CADESIS)	2 010	10 ans	31/12/2020	779 710
VISIATIV SOLUTIONS	2 011	10 ans	31/12/2021	795 472
VISIATIV SOFTWARE	2 011	10 ans	31/12/2021	421 152
VISIATIV SOLUTIONS	2 012	10 ans	31/12/2022	911 707
VISIATIV SOFTWARE	2 012	10 ans	31/12/2022	429 786
VISIATIV SOLUTIONS	2 013	10 ans	31/12/2023	622 882
Total				5 880 917

Aucun abandon de créance n'a été consenti sur l'exercice 2017.

D. Convention d'intégration fiscale

Administrateurs concernés : Laurent FIARD, Christian DONZEL

Nature : Une convention d'intégration fiscale a été signée entre votre société et ses filiales adhérentes.

Modalités : Le régime s'est poursuivi conformément à la convention, avec l'intégration au 1^{er} janvier 2017 des entités SOLO SERVICES et SOLO SOLUTION AUTONOME, et celle de KALISTA depuis le 1^{er} janvier 2018.

4. Tableau sur les délégations en matière d'augmentation de capital

Les délégations présentées dans le tableau ci-dessous ont été consenties au Conseil d'Administration aux termes de l'Assemblée Générale Mixte du 17 mars 2014, de l'Assemblée Générale Mixte du 23 juin 2015 et de l'Assemblée Générale Mixte du 25 Mai 2016 et de l'Assemblée Générale Mixte du 1^{er} Juin 2017. Aucune autre délégation n'a, depuis lors, été accordée par l'Assemblée Générale des actionnaires de la société.

Date de l'AG	Objet de la délégation conférée au conseil d'administration	Durée de la délégation	Fin	Utilisation au cours de l'exercice 2017
25.05.2016	Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, par une offre au public d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société et faculté de conférer un droit de priorité dans la limite d'un montant nominal maximum de 1.370.000€ (créances : 20.000.000 €)	26 mois	25 Juillet 2018	
25.05.2016	Augmentation de capital immédiatement ou à terme par émission d'actions ordinaire ou de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital, dans la limite de 20% du capital social par an, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, par une offre à des investisseurs qualifiés ou à un cercle restreint d'investisseurs au sens du paragraphe II de l'article L. 411-2 du Code monétaire et financier (placement privé), dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	26 mois	25 Juillet 2018	
01.06.2017	Emission d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L. 225-138 du Code de commerce (au profit de toute société et/ou fonds d'investissement de capital risque français ou étranger (FCPI, FCPR, FIP) investissant à titre habituel dans des valeurs de croissance dites "small caps" dans le secteur de l'informatique ou des nouvelles technologies, souhaitant souscrire pour un montant minimum de 100.000 €, (prime d'émission comprise), dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	18 mois	1 ^{er} Décembre 2018	
25.05.2016	Emission avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement et/ou à terme au capital de la Société, dans la limite d'un montant nominal de 1.370.000 € (créances : 20.000.000 €)	26 mois	25 juillet 2018	Décision d'augmentation de capital d'un montant nominal de 301.355,40 euros par l'émission de 502.259 actions nouvelles au prix de 30 euros, soit une augmentation de capital globale prime d'émission incluse de 15.067.770,00 euros, décidée par le Directeur Général en date du 11 décembre 2017 faisant usage de la subdélégation accordée par le Conseil d'administration dans sa décision du 13 novembre 2017
25.05.2016	Possibilité d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription dans la limite de 15% de l'émission initiale	26 mois	25 Juillet 2018	

25.05.2016	Autorisation de procéder, en une ou plusieurs fois, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre de la Société au profit de ses mandataires et/ou de ses salariés, dans la limite de 10% du capital social	38 mois	25 Juillet 2019	Conseil d'Administration du 15.12.2017 attribution gratuite de 1.443 actions au profit de Monsieur Thierry LUCOTTE
25.05.2016	Autorisation de consentir aux salariés et/ou mandataires sociaux de la Société, des options donnant droit à l'achat d'actions de la Société acquises par la Société, conformément aux articles L. 225-177 et suivants du Code de Commerce ; dans la limite de 10% du capital social	38 mois	25 Juillet 2019	Conseil d'Administration du 15.12.2017 augmentation de capital social d'un montant nominal de 15.000,00 €, par l'émission de 25.000 actions ordinaires nouvelles de la Société réservée aux salariés adhérents au FCPE « Relais Visiativ Actionnariat 2018 », au prix fixé sur la base d'une décote de vingt pour cent (20%) calculé sur la moyenne des vingt cours de bourse de l'action Visiativ précédent le 30 janvier,
25.05.2016	Autorisation de consentir aux salariés et/ou mandataires sociaux de la société, des options de souscription d'actions nouvelles conformément aux articles L. 225-117 et suivants du Code de Commerce ; dans la limite de 5% du capital social	38 mois	25 Juillet 2019	
01.06.2017	Emission avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés adhérents à un PEE, dans la limite de 3% du capital social	26 mois	1 ^{er} Juin 2019	
01.06.2017	Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues	24 mois	1 ^{er} Juin 2019	

**Fait à CHARBONNIERES LES BAINS
Le 9 mars 2018**

**Le Conseil d'Administration
M. Laurent FIARD**